



**AMAP de Bel Air**  
**Espace Citoyen de Bel Air**  
**13 300 BEL AIR**  
Site internet <http://www.amapdebelair.org>



## CONTRAT FROMAGE DE CHEVRE

**Saison du 26 avril 2017 au 8 novembre 2017**

Mme **Carole FAUDON (GAEC FAUDON)** productrice à Eyguières (Chemin des Champines, SIRET 81052566700016) vous propose ses fromages de chèvre certifiés **BIO**. Elle sera présente au cours des distributions une semaine sur deux.

La vente se fera en respectant les termes du présent contrat établi entre la productrice, **Carole FAUDON, (GAEC FAUDON)** et le membre de l'Association AMAP de Bel Air ci-dessous désigné :

**Nom et Prénom:** \_\_\_\_\_

La vente se fait soit :

- au détail, avec achat d'un nombre fixé de fromages (minimum de 3) dont le prix unitaire est de 2€ et dont le choix est fait à la livraison parmi les fromages exposés,
- sous forme d'un assortiment de 6 fromages à 10 euros.

Le présent contrat couvre une période qui va de la signature du contrat jusqu'au 9 novembre 2016.

Fromages de chèvres proposés : frais, 1/2 frais, crémeux (nature, à la sarriette, au poivre), boule cendrée, 1/2 sec.

Le règlement se fait par chèque(s) (1 à 4 chèques couvrant le montant global du contrat) libellé(s) à l'ordre de la productrice, **GAEC FAUDON**. Le premier chèque sera encaissé à la signature du contrat, les autres encaissements seront étalés au cours de la saison.

Le tableau ci-dessous donne les dates de livraison (la saison complète correspond à 17 livraisons)

mois	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre
jours	26	10,24	7,21	5,19	2,16,30	13,27	11,25	8

Nombre de distributions ND = \_\_\_\_\_

Nombre de fromages par distribution NF = \_\_\_\_\_

Nombre d'assortiments NA = \_\_\_\_\_

Montant global  $2€ \times NF \times ND + 10€ \times NA =$  \_\_\_\_\_ €

Contrat établi le : \_\_\_\_\_

Nombre de chèques : \_\_\_\_\_

Signature du titulaire

Signature du producteur